COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE TRIATHLON ET DE DUATHLON

Distance Sprint

(750m / 20km / 5km)
(5km / 20km / 2,5km)

Contre la montre par équipe

SAISON 2012

CAHIER TECHNIQUE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex
☎ 01.49.46.13.50 / 🗎 : 01.49.46.13.60
Email : contact@fftri.com / site web : www.fftri.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	**3**
PRESENTATION	**3**
RESPONSABILITES	**4**
LOGISTIQUE DE COURSE	**4**
LOCAUX ET ZONES ANNEXES	**6**
VEHICULES	**6**
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	**7**
RESSOURCES HUMAINES	**8**
PRESTATION DE SERVICES	**8**
DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE	**8**
INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS	**8**
MODALITES DE CLASSEMENT	**9**
MEDICAL ET SECURITE	**9**
CONTROLE ANTI-DOPAGE	**9**
COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE	**9**
REMISE DES PRIX	**10**
GRILLE DE PRIX	**10**
PUBLICITE	**10**
ANNEXES	**11**
ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE	**12**
ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX	**13**

INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.
.

PRESENTATION

La Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon se déroule le dernier week-end de septembre ou le 1er week-end d'octobre.

Les courses au programme se déroulent sur le format « contre la montre par équipes » sur les formats suivants :

- **Coupe de France des Clubs sur distance Sprint**
  - 750m – 20 km –- 5 km pour le Triathlon
  - 5 km – 20 km – 2,5 km pour le Duathlon

- **Coupe de France des Clubs Equipe « Jeunes » sur distance Super Sprint**
  - 400m – 10km – 3km pour le Triathlon
  - 2,5km – 15 km – 2,5km pour le Duathlon

- **Challenge National des Clubs de Triathlon Masters**
  - 750m - 20 km - 5 km pour le Triathlon

Néanmoins, la quantité maximale est définie par la capacité d'accueil de l'organisateur.

Les courses se déroulent sur le principe « critérium de plusieurs boucles par activité », réparties autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu dans des conditions d'aspiration-abri autorisé.

La formule du contre la montre par équipe engendre un départ à intervalles réguliers, de l'équipe la moins bien classée à l'équipe la mieux classée (féminines intercalées) sur la base de la liste de départ fournie par la Direction des Grandes Epreuves (DGE).
Le départ est normalement donné toutes les deux minutes dans l'ordre inverse au classement de la précédente Coupe de France. Les dix (10) derniers clubs partent avec un écart de trois (3) minutes.

La programmation conseillée est la suivante :

Samedi Après Midi :
1) Coupe de France des Clubs de Duathlon sur Distance Sprint
2) Coupe de France des Clubs de Triatlhon sur Distance Sprint

Dimanche :
1) Coupe de France « Jeunes » des Clubs de Triathlon sur Distance Super Sprint
2) Challenge National des Clubs de Triathlon Masters

Le programme définitif est déterminé par la Direction des Grandes Epreuves en fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

L'opérateur ne peut pas, en parallèle, organiser tout autre type de course.

RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation
- la mise en place logistique et technique de la (des) course (s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- 6 mois minimum avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),
- 3 mois minimum avant l'évènement un dossier technique comprenant :
  - programme et horaires
  - organigramme du comité d'organisation
  - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement
  - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition
  - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes
  - plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours
  - positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
  - plan de secours et d'intervention
  - timing du montage de la logistique matériel
  - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée

L'opérateur s'engage à traiter avec un prestataire « chronométrage et classements » et des animateurs agréés par la F.F.TRI. (cf liste aux rubriques concernées).

LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques à la Coupe de France et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

L'opérateur est en charge de :

Aire de Transition

L'aire de transition doit pouvoir recevoir de manière adaptée l'ensemble des équipes.

Aire de Départ Natation

L'aire de départ est spécifiquement aménagée en fonction des modalités de déroulement de départ fixées par la DGE.

Parcours Natation

Le circuit est déterminé par la DGE en fonction de la configuration du site.

Le parcours est balisé tous les 50 mètres par des bouées. La couleur des bouées est différente de celle des bonnets de bains. Des bouées de régates sont positionnées au minimum tous les 100 mètres.

Chaque changement de direction est matérialisé -avant le changement- par une ligne d'eau.

Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course.

Aire d'Arrivée Natation

L'aire de sortie de l'eau est délimitée par des lignes d'eau et a une largeur minimale de 4 mètres. La sortie est aisée et ne nécessite aucun aménagement technique particulier. Dans le cas contraire, l'opérateur met en place et prend en charge tout aménagement demandé par la F.F.TRI..

Un espace est réservé pour la récupération des bonnets de bains.

Un portique type arrivée finale est positionné sur la zone arrivée natation juste après la sortie de l'eau.

En fonction des conditions de l'activité natation, des douches sont éventuellement aménagées après la sortie de l'eau.

Un revêtement de sol spécifique est prévu dans le cas d'un sol agressif aux pieds nus.

Un couloir interdit à toutes traversées et protégé par des barrières de sécurité relie l'arrivée natation à l'aire de transition.

Parcours Cyclisme

La Coupe de France se déroule sur la formule du contre la montre par équipe. Le circuit développe 20km sur 2 boucles au maximum. La voie est suffisamment large (4 mètres) pour permettre les dépassements d'équipes en toute sécurité.

La circulation automobile est strictement interdite pour la (ou les) course(s) principale(s).

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur. Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.

Parcours Course à Pied

Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé et est fermé à la circulation.

Le circuit développe 5 km en 3 ou 4 boucles et l'arrivée est obligatoirement sur une voie de sortie à l'extérieur de la dernière boucle à effectuer.

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur. Les changements de direction sont fléchés au sol 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.

Zone d'Arrivée

La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires et encadrée par un podium et une tribune places assises.

L'arrivée se fait sur une ligne droite de 60 mètres minimum. **Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**

L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement aux :

- athlètes
- aux personnes dûment accréditées

Cette aire inclut :

- une zone d'arrivée environ 100 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée
- une zone réservée au chronométrage
- une tribune presse
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m² un local arbitre d'environ 20m²

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle anti dopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m² et d'au minimum 10 chaises
- le local prévu pour le jury d'appel

(Voir l'annexe 1, présentant une proposition de zone d'arrivée).

LOCAUX ET ZONES ANNEXES

L'opérateur est en charge de :

Aire d'arrivée

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

Salle Retrait des Dossards

Une salle d'au minimum 60m² est prévue pour le retrait des dossards.

Salle de Briefing

Une salle pouvant accueillir au moins 200 personnes disposant d'une sonorisation, d'un écran, d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur

Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée :

- 2 téléphones dont 1 télécopieur
- un photocopieur 60 copies / minute avec trieuse 20 cases et agrafeuse
- un ordinateur équipé de pack office avec accès Internet.

Salle d'Exposé de Course

Un espace assis aménagé est prévu pour l'exposé de course. Elle peut accueillir 50 personnes et est équipée d'un écran et d'un vidéo projecteur

Divers

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes,
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos),
- une aire parking V.I.P. et une aire parking pour les concurrents.
- des aires de ravitaillement mis en place sur la course à pied pour chaque point considéré :
  - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m² minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour l'eau
  - poste d'épongeage (E) = 3 récipients de 100 L
  - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m² minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée

VEHICULES

L'opérateur est en charge de :

- 1 moto ouvreuse devant le (la) premier (ère) de la course,
- 1 véhicule balai sur le dernier tour cyclisme et course à pied,
- les motos nécessaires :
  - 1 moto affectée à la direction de course
  - 4 motos affectées à l'arbitrage
  - 2 motos pour les photographes (changement à chaque tour)
- tous véhicules médicaux
- tous bateaux et embarcations nécessaires au parcours natation

MATERIELS ET EQUIPEMENTS

L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

Horloges

- 1 horloge au départ natation
- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

Portiques

- un portique sortie de l'eau
- un portique arrivée NON GONFLABLE

Podiums

- un podium animation avec sonorisation (30m² minimum)
- une estrade photographe » d'environ 50 cm de hauteur, pouvant accueillir 10 à 20 personnes, dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches (avec fond vertical de 4,00 x 2,50 mètres) pour la remise des prix. Il est à noter que des équipes de plusieurs concurrents sont récompensées et que le podium et « ses marches » doivent recevoir plusieurs personnes côte à côte

Matériels Divers

- les supports vélos
- toutes bouées, lignes d'eaux, portiques, douches nécessaires au départ, au parcours natation, et à la sortie de l'eau, ainsi que les récipients nécessaires à la récupération des bonnets de bains
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour signalisations verticales parcours cyclisme et course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies walkies)
- tout moyen de sonorisation du site

Stands Exposants / Partenaires

- un éventuel village de tentes regroupant stands de vente et d'exposition et tentes de réception ainsi qu'un stand mis à disposition pour la F.F.TRI.

Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation pour :
  - la presse
  - les VIP
  - les officiels F.F.TRI.
  - les organisateurs
  - les coachs (1 par équipe)
- la fourniture de macarons moto

Equipements, Produits de Ravitaillement

- la fourniture des bonnets de bains, des plaques de cadre et des plaques de casque.
- tee-shirts organisation et concurrents, **dont le visuel est à faire valider par la « communication FFTRI » avant fabrication**
- La présence éventuelle des logos des partenaires fédéraux sur les tee-shirts sera fonction du « volume » de partenariat rendu à l'opérateur
- matériels pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- sacs concurrents, dossards
- tous produits liquides et solides de ravitaillements

La F.F.TRI. est en charge de :

- de toutes les médailles

RESSOURCES HUMAINES

L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition et installation du matériel fédéral
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de bateau, voiture, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

PRESTATION DE SERVICES

L'opérateur est en charge de :

- la prise en charge d'un maximum de **23 nuitées** et d'un repas officiel pour 15 personnes
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tente et stands annonceurs)

DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- la Direction de la Course
- la désignation des arbitres (5 minimum) de la course et prend en charge les frais s'y rapportant

L'opérateur est en charge :

- des besoins en arbitrage complémentaire et supporte tous les coûts relatifs aux compléments d'arbitres fournis par la Ligue Régionale

INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

Procédure d'inscription

L'opérateur est en charge de :

- des classements de l'épreuve et fournit la prestation humaine et matérielle correspondante :
  - enregistrement des participants
  - relevé de temps et calcul des classements
- d'engager un prestataire agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves

- de distribuer une liste des participants aux représentants des Clubs engagés au plus tard avant le départ de l'épreuve
- de réaliser, en collaboration avec le délégué fédéral, la présentation de l'épreuve (briefing) sur support informatique type « power point ». Dans tous les cas, cette présentation est à transmettre au Délégué Fédéral 8 jours minimum avant l'épreuve.

Le coût d'inscription des équipes : se rapporter au Cahier Financier

Sur la base du formulaire inséré dans le dossier d'inscription, les L.R. sont chargées de transmettre à la F.F.TRI. pour validation les formulaires d'inscription dûment complétés.

Modalités de classement

CF Réglementation Générale Fédérale – Chapitre : **Réglementation Sportive de l'année en cours**

Le chronométreur doit être capable :

- de modifier le classement établi sur constatation(s) d'erreurs jusqu'à l'issue de la proclamation des résultats
- reproduire au minimum 5 exemplaires de classements à remettre au délégué fédéral, à l'arbitre principal, à l'opérateur, aux animateurs

L'opérateur doit être capable de fournir le classement de l'étape et le classement général provisoire à chaque représentant du Club.

MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur à l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

L'opérateur est en charge :

- de l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur

Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Anti-Dopage en charge de la tenue du contrôle

L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage
- la fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

La F.F.TRI. est en charge de:

- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite et télévisuelle

- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)

L'opérateur est en charge de:

- 33 bouquets de fleurs pour remise aux capitaines d'équipes = 12 équipes femmes duathlon et triathlon + 6 clubs mixtes duathlon et triathlon + 6 équipes féminines club formateur + 9 équipes féminines masters
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants

  L'opérateur est tenu d'engager au minimum **deux animateurs** agréés par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral. Cet animateur occupe la fonction d'Animateur Principal.

- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. **Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI.**.
- à la demande de la F.F.TRI., l' organisation d'un déjeuner et dîner de presse
- la restauration méridienne des journalistes
- de l'organisation de la Pasta Party le samedi soir

REMISE DES PRIX

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des trois premières équipes, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).

GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix.

PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE TRIATHLON ET DUATHLON

La F.F.TRI. et ses partenaires sont identifiés comme ci-après définis :

- Affichage du logo (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur - l'ensemble des documents promotionnels (affiche officielle et formulaires d'inscription, dossiers et communiqués de presse, publicités officielle, achat ou échange d'espace -PQR, PQN, magazine- etc.), résultats et tout matériel imprimé officiel

L'opérateur est tenu de soumettre tout projet, au secteur communication de la F.F.TRI., avant publication

- Réservation terrain :
  - 25 % de la surface publicitaire globale sur le portique ou l'arche d'arrivée
  - un minimum de 250 m de calicot sur le Parcours dont 50 m sur le couloir d'arrivée et 50 m dans l'aire de transition
  - 25 % de la superficie publicitaire sur le panneau décoratif derrière le podium et de la décoration de la tribune de presse et de l'espace VIP

L'opérateur comme prévu au présent cahier technique (Ressources Humaines) met à la disposition de la F.F.TRI. les personnels nécessaires à la pose des banderoles ci-dessus évoquées.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE

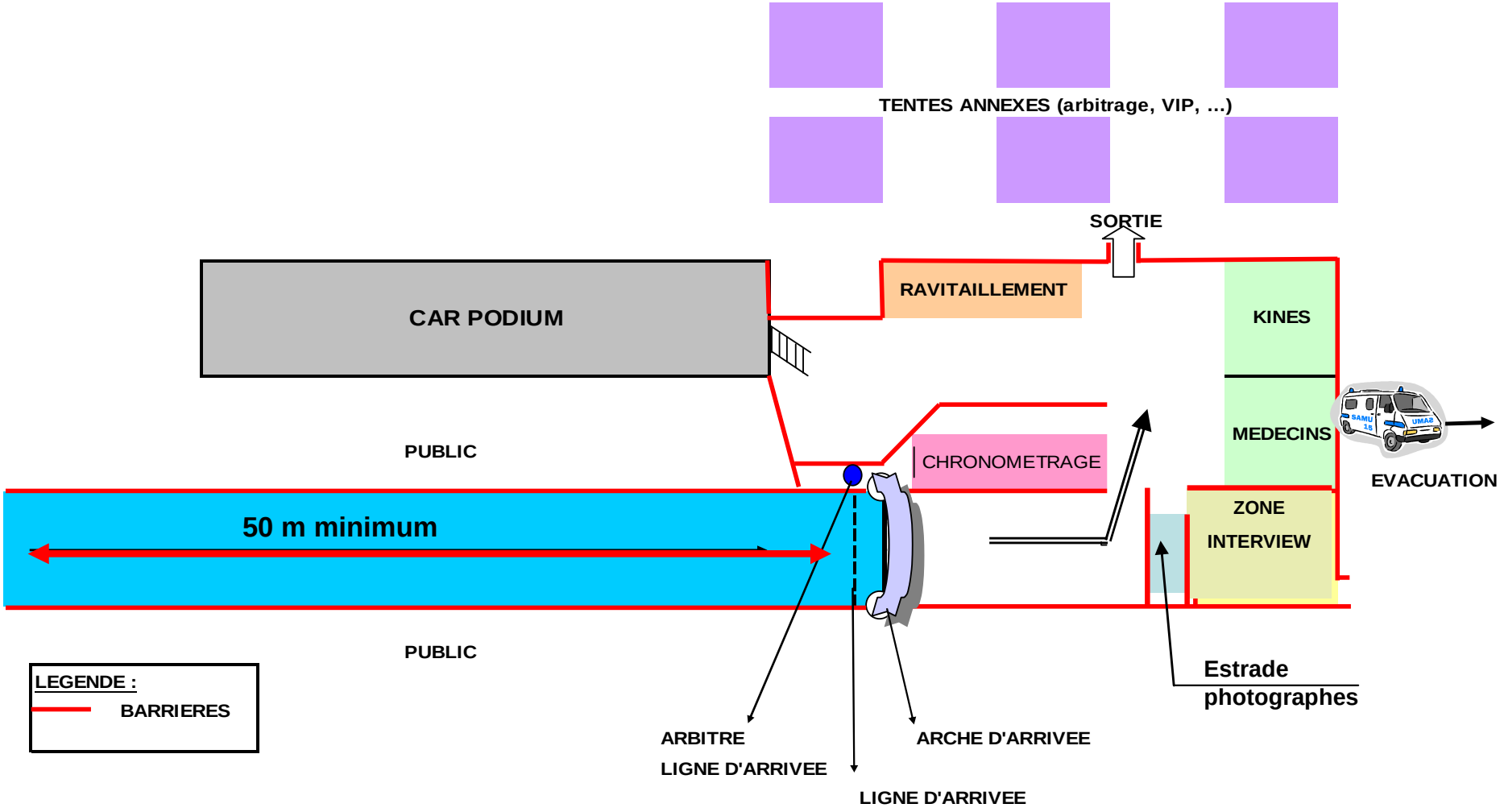

ANNEXE 2 :
PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

(issu de la réglementation ITU)

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.
Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

I. Format.

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
   - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
   - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est au dimension (minimum) suivante
   - 4 mètres de hauteur
   - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
   - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
   - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
   - le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
   - le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
   - le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
   - la face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
   - chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
   - le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservée aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

II. La Procédure.

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier(ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

III. Remises des prix par les Officiels.

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.